

niort agglo

Agglomération du Niortais

2022/2023

PLAN DE RÉNOVATION

DES DEVANTURES COMMERCIALES

DES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES

Boutique

Bénéficiez de

30%

de subvention !*

Vous êtes un commerçant ou artisan situé dans un centre-ville ou centre-bourg de Niort Agglo ?

Vous souhaitez rénover, embellir votre devanture commerciale ?

Rendre accessible à tous votre local ?

Installer une enseigne ou un éclairage extérieur ?

Étapes à suivre :

Bénéficiez de

30%

de subvention !*

- 1 / Prenez contact avec l'Office de Commerce de Niort Agglo pour vérifier l'éligibilité au dispositif :**

Audrey MLYNARZ, Manager de Centre-Ville et Centre-bourg
07 64 35 39 65 / audrey.mlynarz@agglo-niort.fr

- 2 / Bénéficiez de conseils gratuits d'un architecte-conseil pour la rénovation de votre devanture commerciale.**

En fonction de votre localisation, vous serez accompagné soit par le Parc naturel régional du Marais poitevin ou le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement des Deux-Sèvres.

- 3 / Complétez et déposez votre dossier de demande de subvention auprès de Niort Agglo.**

- 4 / Bénéficiez de la subvention.**

Règlement intérieur du dispositif d'incitation à la rénovation des devantures commerciales des centres-bourgs et centres-villes 2022-2023 à télécharger sur www.niortagglo.fr

** Le montant des dépenses d'investissement éligibles doit être au minimum de 3 000 € HT et est plafonné à 15 000 € HT.*

